

PARC EOLIEN D'ANZEME

DEMANDE DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES PAR LA COMMISSION D'ENQUETE ET QUESTIONS DE CELLE-CI AU PORTEUR DE PROJET

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, conformément à l'article L 123-13 du code de l'environnement vous voudrez bien communiquer au public les documents suivants qui seront joints au dossier d'enquête avant le début de l'enquête publique :

1 - La commission d'enquête n'a aucune donnée sur le gisement de vent sur le site d'Anzême. Fournir un complément d'information sur cette thématique.

Réponse ED : Ci-joint en [annexe 1](#), un résumé de l'étude du potentiel éolien.

2 - Fournir de façon précise le montage actionnarial de ces sociétés.

Réponse ED : La société PEW ANZEME est détenue par 3 actionnaires :

- (i) La société DELTA WIND (filiale d'ECO DELTA à 100%) pour 85%
- (ii) La société AJM Energy à 6%
- (iii) La société EVEO DEVELOPPEMENT à 9%

A noter que les sociétés (ii) et (iii) sont hors du groupe ECO DELTA.

3 - Le dernier bilan et compte de résultat fourni en annexe le dossier date de 2013, veuillez fournir des bilans et comptes de résultat récents.

Réponse ED : Ci-joint en [annexe 2](#), les 3 derniers bilans (2017, 2018 et 2019).

De plus, vous voudrez bien répondre par écrit aux questions suivantes :

DOSSIER ADMMINISTRATIF ET TECHNIQUE

MONTAGE DES SOCIETES

1 – PEW ANZEME filiale d'Eco delta Wind filial de Eco delta qui a elle- même pour filiale ECO DELTA O&M .personne chargée du dossier : monsieur Julien BOULZE gérant de la société AJM Energy.

Réponse ED :

- (i) PEW SAINT ANZEME est une filiale à 85% de la société DELTA WIND
- (ii) DELTA WIND qui est elle-même détenu à 100% par ECO DELTA
- (iii) ECO DELTA étant en tête de groupe
- (iv) La société ECODELTA O&M ne fait plus partie du groupe.

2 – Vous notez que PEW ANZEME est détenu à 85% par Eco Delta, quels sont les autres actionnaires ?

Nous fournir de façon précise le montage actionnarial de ces sociétés.

Réponse ED : La société PEW ANZEME est détenue par 3 actionnaires :

- (i) La société DELTA WIND (filiale d'ECO DELTA à 100%) pour 85%
 - (ii) La société AJM Energy à 6%
 - (iii) La société EVEO DEVELOPPEMENT à 9%
- A noter que les sociétés (ii) et (iii) sont hors du groupe ECO DELTA.

3 – **Autorisation de défrichage.** Veuillez nous détailler les surfaces exactes soumises à défrichage.

Réponse ED : Compte tenu des aménagements nécessaires à l'implantation du projet, des travaux de défrichage seront réalisés sur une surface totale de 4895 m². Cette surface étant inférieure à 5000 m², une autorisation de défrichage ne sera donc pas nécessaire. Les différentes emprises du projet sont résumées dans le tableau suivant :

équipement	plateforme (m ²)	Fondation (m ²)	Emprise accès (m ²)	défrichage plateforme (m ²)	défrichage fondation (m ²)	Défrichage/surface boisée (m ²)
E1	1172	313		0	0	0
E2	1172	313		0	0	0
E3	1172	313		884	168	1052
E4	1172	313		334	0	334
E5	1172	313		1172	313	1485
E6	1172	313		0	0	0
E7	1172	313		716	0	716
E8	1172	313		288	0	288
Poste 1	190	0		0	0	0
Poste 2	190	0		120	0	120
Accès créés	0	0	900	900	0	900
total	9756	2504	900			4895

Illustration 1 : Synthèse des surfaces à défricher (Source : EREA Ingenierie – EDD Anzeme)

DIVERS

4 – Quelle a été la concertation depuis le lancement du projet ? (voir également chapitre de l'étude d'impact)

Réponse ED : La concertation s'est effectuée sur la base de réunion avec le conseil municipal ouverte au public et la distribution d'un bulletin d'information en Décembre 2016 (Voir annexe 3). Une brochure d'information a été transmise aux habitants en Octobre 2020. (Voir annexe 3)

ACCES AU SITE VOIR AUSSI PAGE 93 DE L'ETUDE D'IMPACT

5 - L'itinéraire à destination de chaque site n'est pas indiqué ?

Réponse ED : L'itinéraire est bien indiqué dans l'étude d'accès (Annexe 4).

6 - Sachant que des convois auront des longueurs hors gabarit, des aménagements, seront nécessaires. S'il s'avère nécessaire d'aménager des points ou des chemins d'accès dans des parcelles privées, des mesures ou des conventions avec les propriétaires ont-elles été prises ou envisagées ?

Réponse ED : S'il s'avère nécessaire des mesures et des conventions avec les propriétaires seront prises. De plus depuis le dépôt du dossier en 2016 de nombreuses avancées technologiques sur la partie convoi sont mises à disposition notamment pour le transport des pales. Le blade-lifter permet de ne pas toucher le moindre élément extérieur. Tout au long du trajet, un chauffeur varit l'inclinaison de la pale en fonction des secteurs traversés



7 – Des aménagements notamment de carrefours seront - t - ils nécessaires plus en amont sur le réseau communal voir départemental ? Si oui, qui prendra en charge ces travaux ?

Réponse ED : Il y aura des aménagements à effectuer sur certaine partie du trajet. L'ensemble des travaux sont à la charge du porteur de projet.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

8 - Le raccordement pourrait se faire au poste source de Ste-Feyre. Sinon quels sont les autres points de raccordement envisagés ? Ainsi que leur distance ?

Réponse ED : Il n'y a pas d'autre point d'injection prévu. La société PEW ANZEME a effectué une demande de PTF (Proposition technique et Financière) auprès des services d'ENEDIS afin d'obtenir un coût de raccordement et bloquer sa position sur la file d'attente. PEW ANZEME a payé l'acompte nécessaire pour bloquer le raccordement et s'assurer sa position dans la file d'attente.

DEMANTELEMENT

9 Pouvez-vous nous justifier la somme de 50 000 Euros pour le démantèlement ?

Réponse ED : **Nouveaux arrêtés ministériels de prescriptions générales pour les installations éoliennes soumises à déclaration et à enregistrement**

Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement

- Plusieurs modifications concernent directement la phase de démantèlement et la fin de vie des éoliennes

L'arrêté modifie les modalités de calcul du montant des garanties financières pour les nouvelles installations et les installations existantes. Les garanties financières à constituer initialement et au moment de la réactualisation seront désormais fixées en fonction de la puissance unitaire de chaque éolienne. Les garanties initiales s'élèvent à un montant de 50 000 euros pour une éolienne de 2 MW. 10 000 euros par MW supplémentaire seront ajoutés pour les éoliennes plus puissantes.

Il est désormais prévu l'excavation totale des fondations lors du démantèlement, sous réserve de dérogations qui pourront être accordées sur le fondement d'une étude environnementale.

Un objectif de recyclage quasi-complet des éoliennes en fin de vie est également mis en place. Pour les éoliennes existantes, à compter du 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes devront être démantelés, fondations incluses lorsqu'elles sont excavées, et 35 % de la masse des rotors devront être réutilisés ou recyclés.

Pour les éoliennes nouvelles, repowering compris, elles doivent avoir au minimum :

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.

RNT DE L'ETUDE DE DANGERS :

10- Veuillez priser page 13 et page 81&82 de l'EDD: Risque d'effondrement différent entre E.4, E.5 (niveau gravité Sérieux et niveau risque faible) et E.1, E.3 à E.8 (Gravité modérée et risque très faible). Pourquoi ?

Réponse ED : La zone d'effet considérée pour le risque d'effondrement d'une éolienne correspond à un rayon inférieur ou égal à la hauteur de l'éolienne en bout de pale. Au sein des zones d'effet des éoliennes E4 et E5 est localisé un poste de livraison, absent des zones d'effet des autres éoliennes. La présence de ce poste de livraison dans les zones d'effet des éoliennes E4 et E5 entraîne des équivalents personnes présentes dans les zones d'effet supérieur pour ces deux éoliennes que pour les autres. Autrement dit, la présence de ce poste de livraison engendre une présence humaine supplémentaire pour ces deux éoliennes et donc un risque plus important dans ces deux cas.

Scénario	Zone d'effet	Intensité	Probabilité	Niveau de gravité	Niveau de risque	Acceptabilité
Effondrement de l'éolienne	149 m	Modérée	C	Modéré pour E1 à E3 et E6 à E8	Très faible pour E1 à E3 et E6 à E8	oui
				Sérieux pour E4 et E5	Faible pour E4 et E5	
Chute de glace	58 m	Modérée	A	Modéré pour toutes les éoliennes	Faible	oui
Chute d'élément de l'éolienne	58 m	Modérée	C	Modéré pour toutes les éoliennes	Très faible	oui
Projection de pales ou de fragment de pale	500 m	Modérée	D	Sérieux pour toutes les éoliennes	Très faible	oui
Projection de glace	310,5 m	Modérée	B	Sérieux pour toutes les éoliennes	Faible	oui

Illustration 2 : Synthèse des niveaux de risque et de l'acceptabilité du risque par éolienne (Source :

Equivalent personnes présentes dans un rayon égal à la hauteur en bout de pale de l'éolienne (eq 7 ha env)		E1	E2	E3	E4
Terrains non bâtis	Terrains non aménagés et très peu fréquentés (champs, prairies, forêts, friches, marais, ...) (1 ep pour 100 ha)	0,067	0,069	0,068	0,068
	Terrains aménagés mais peu fréquentés (voies de circulation non structurantes, chemins agricoles, chasseurs, plateformes de stockage, ...) (1 ep pour 10 ha)	0,030	0,010	0,020	0,020
Terrain bâti	Poste de livraison (2 ep/poste)	0	0	0	2
TOTAL		0,097	0,079	0,088	2,088

Illustration 3 : Synthèse des Equivalent personnes présentes par éolienne (Source : EREA Ingenierie

– EDD Anzeme

Equivalent personnes présentes dans un rayon égal à la hauteur en bout de pale de l'éolienne (eq 7 ha env)		E5	E6	E7	E8
Terrains non bâtis	Terrains non aménagés et très peu fréquentés (champs, prairies, forêts, friches, marais, ...) (1 ep pour 100 ha)	0,069	0,069	0,069	0,069
	Terrains aménagés mais peu fréquentés (voies de circulation non structurantes, chemins agricoles, chasseurs, plateformes de stockage, ...) (1 ep pour 10 ha)	0,010	0,010	0,010	0,010
Terrain bâti	Poste de livraison (2 ep/poste)	2	0	0	0
TOTAL		2,079	0,079	0,079	0,079

Illustration 4 : Synthèse des Equivalent personnes présentes par éolienne (Source : EREA Ingenierie

– EDD Anzeme

Effondrement de l'éolienne (dans un rayon égal à la hauteur en bout de pale de l'éolienne)		
<i>Eolienne</i>	<i>Nb de personnes permanentes ou équivalent)</i>	<i>Gravité</i>
E1	0,097	Modéré
E2	0,079	Modéré
E3	0,088	Modéré
E4	2,088	Sérieux
E5	2,079	Sérieux
E6	0,079	Modéré
E7	0,079	Modéré
E8	0,079	Modéré

Illustration 5 : Synthèse de la gravité du scénario d'effondrement par éolienne (Source : EREA

Ingenierie – EDD Anzeme

Effondrement de l'éolienne (dans un rayon égal à la hauteur de ruine de l'éolienne)			
<i>Eolienne</i>	<i>Gravité</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Acceptabilité</i>
E1	Modéré	Risque très faible	Acceptable
E2	Modéré	Risque très faible	Acceptable
E3	Modéré	Risque très faible	Acceptable
E4	Sérieux	Risque faible	Acceptable
E5	Sérieux	Risque faible	Acceptable
E6	Modéré	Risque très faible	Acceptable
E7	Modéré	Risque très faible	Acceptable
E8	Modéré	Risque très faible	Acceptable

Illustration 6 : Synthèse des risques d'effondrement par éolienne (Source : EREA Ingenierie – EDD

Anzeme

ETUDE DE DANGERS

11 – Quelle est l'habitation la plus proche?

Réponse ED : Selon la carte suivante, l'habitation la plus proche est située à 520 mètres de l'éolienne E4. Carte en [annexe 5](#).

12 – Système de refroidissement : Quelle est la quantité de liquide de refroidissement contenu dans chaque éolienne ? Quelle est la quantité d'huile (hydraulique et transmission) contenue dans chaque éolienne ?

Réponse ED :

Une éolienne 2.0/2.2 MW renferme les quantités globales suivantes de lubrifiants :

- 120 litres de liquides de refroidissement ;
- 315 à 405 litres d'huiles selon le type de multiplicateur ;
- environ 6 kg de graisses.

13 – Existe-t-il un système de rétention de ces produits dans ou autour de l'éolienne ?

Réponse ED :

En cas de fuite, la nacelle et la dernière plateforme de la tour font office de bacs de rétention.

De plus, les véhicules de maintenance des constructeurs sont équipés de kits de dépollution composés de grandes feuilles absorbantes.

Ces kits d'intervention d'urgence permettent :

- de contenir et arrêter la propagation de la pollution ;
- d'absorber jusqu'à 20 litres de déversements accidentels de liquides (huile, eau, alcools ...) et produits chimiques (acides, bases, solvants ...) ;
- de récupérer les déchets absorbés.

Si ces kits de dépollution s'avèrent insuffisants, les constructeurs se charge de faire intervenir une société spécialisée qui récupérera et traitera la terre souillée via les filières adéquates.

ETUDE D'IMPACT

14 – « un mât de mesure a été installé » Quand ce mat a – t – il été installé, pour quelle durée et à quel endroit ?

Réponse ED : Le mât de mesures a été installé le 27 Janvier 2016 pour une durée allant jusqu'à la construction.

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3

Annexe 4

Annexe 5